

Paray



Vieille
Poste

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 091-219104791-20240522-DEC_2024_059-AU



DÉCISION DU MAIRE

Sports & Loisirs

Nathalie OGLIOTTI

Décision n° DEC_2024_059

Objet : Convention d'accueil d'un bénévole dans le cadre du dispositif "Tremplin Citoyen"

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

VU la délibération n°2020-035 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée, CONSIDÉRANT l'intérêt de faire appel à des bénévoles dans le cadre du dispositif « Tremplin Citoyen »,

DÉCIDE

Article 1 : De signer une convention entre la Ville, représentée par son Maire, Madame Nathalie LALLIER et Mademoiselle _____, bénévole dans le cadre du dispositif « Tremplin Citoyen »

Article 2 : Mademoiselle _____ effectuera son engagement de 20 heures au sein du Service Petite Enfance de la Ville à compter du mercredi 22 mai 2024.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Signé électroniquement par :
Nathalie LALLIER
Date de signature : 22/05/2024
Qualité : Maire